

ATELIERS D'ARTISTES
Rue du Bougney
APPEL A CANDIDATURE

La mairie de Besançon met à la disposition de jeunes artistes visuels des ateliers d'artistes sis rue du Bougney et comprenant 10 ateliers individuels et 2 espaces pouvant accueillir des collectifs ou associations constitués.

Les résidences proposées ont une durée d'un an renouvelable une fois après avis de la commission de sélection.

Les ateliers sont mis à disposition à titre gratuit et seule une participation forfaitaire aux charges est demandée. 70 euros mensuels par artiste pour une occupation individuelle 110 euros pour un collectif.

La recevabilité des candidatures est soumise aux conditions suivantes :

-ne pas être déjà utilisateur d'un atelier dans le domaine privé.

-Avoir bénéficié d'une formation artistique d'enseignement supérieur ou justifié d'un début de parcours professionnel.

-Avoir participé à au moins deux expositions de groupe ou individuelles dans le réseau professionnel français ou étranger.

-S'engager à résider et/ou à mener une activité artistique à Besançon le temps de la résidence en ateliers et à satisfaire aux exigences du règlement intérieur et de la convention qui stipule que l'artiste s'engage à régler mensuellement les forfaits pour charges sus mentionnés et à participer deux fois l'an à deux ouvertures publiques des ateliers.

-Les candidatures sont à adresser

* sous format papier à M. le Maire, 2 rue Mégevand – 25034 Besançon cedex avec la mention « candidature atelier artistes »

* ou sous format mail à alexandre.arnodo@besancon.fr

comprenant CV, dossier artistique, catalogues et lettre de motivation avant le 30 septembre 2013

Ces documents seront conservés par la Ville.

-Les candidats retenus ou refusés seront prévenus par mail.

-Les décisions de la commission souveraine qui statuent à huis clos ne sont soumises à aucun recours ni appel.

La commission est composée de :

M. le Maire ou son représentant

M. le DGA culture et tourisme de la Ville de Besançon ou son représentant

M. le Directeur des Musées de Besançon

M. le Directeur de l'ISBA

Une personnalité qualifiée désignée par l'association « BRAC »

Un artiste de + 35 ans résidant à Besançon proposé chaque année par la commission